013676000003121

ROYAUME DE BELGIQUE
Région Wallonne

Province de Luxembourg

Arrondissement de VIRTON

COMMUNE DE VIRTON

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL
SÉANCE DU 11 AOUT 2022

Présents :
François CULOT, Bourgmestre, Président;
Vincent WAUTHOZ, Annie GOFFIN, Nathalie VAN DE WOESTYNE, Alain CLAUDOT, Hugues BAILLOT, Échevins;
Nicolas SCHILTZ, Président du CPAS (voix consultative);
Denis LACAVE, Philippe LEGROS, Christophe GAVROY, Annick VAN DEN ENDE, Michel MULLENS, André GILLARDIN, Jean Pierre PAILLOT, Pascal MASSART, Benoît PERFRANCESCHI, Jean-François BODY, Elodie BAUDRY, Hamza YILMAZ, Conseillers;
Marthe MODAVE, Directrice Générale, Secrétaire de séance.
Excusés :
Etienne CHALON, Sébastien MICHEL, Virginie ANDRE, Conseillers.

A) SEANCE PUBLIQUE

OBJET A) 33. RÈGLEMENT RELATIF À L'OCTROI D'UN SUBSIDE POUR LA LOCATION DE TOILETTES LORS DE MANIFESTATIONS.

LE CONSEIL,

Vu les articles L3331-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatifs à l'octroi et au contrôle des subventions accordées par les communes et les provinces ;

Vu le décret du 31 janvier 2013 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la circulaire du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Considérant le souhait de la Ville de ne plus se charger de la location des toilettes mises à disposition du public lors des manifestations ;

Considérant que cette mise à disposition est remplacée par un subside aux diverses associations pour lesquelles la Ville s'occupait de la location des toilettes ;

Considérant qu'il est proposé d'octroyer un subside de 60 euros par unité de matériel (toilette ou urinoir), par jour d'animation avec un maximum qui sera fixé par le Collège Communal sur base de la demande faite par l'organisateur et l'ampleur de la manifestation ;

Considérant que la demande de ce subside doit se faire en même temps que l'introduction de la demande d'autorisation pour la manifestation ;

Considérant que l'octroi d'un subside est destiné à la salubrité publique pour les fêtes

patronales et qu'à défaut d'organisation de la fête patronale, le subside peut être mis sur la manifestation similaire la plus importante de l'entité ;

Après en avoir délibéré, *UNANIME*,

ARRÊTE le règlement relatif à l'octroi d'un subside pour la location de toilettes lors de manifestation rédigé comme suit :

Règlement relatif à l'octroi d'un subside pour la location de toilettes lors de manifestation

Article 1
Il est accordé un subside de 60 euros par unité de matériel (toilette ou urinoir), par jour d'animation avec un maximum qui sera fixé par le Collège Communal sur base de la demande faite par l'organisateur et l'ampleur de la manifestation.

Article 2
Sont éligibles à ce subside les organisations ayant déjà été éligibles en 2019, à savoir :
- Asbl Fête populaire d'Ethe
- Comité des fêtes de Virton (Apéro kiosque)
- Comité des fêtes de Latour
- Marché de Noël de Virton
- Société Philharmonique de St-Mard (grande fête)
- Les pas de la Mémoire.

Dans le cas où l'organisateur repris ci-dessus n'organiserait pas la manifestation habituelle, le subside pourra être mis sur la manifestation similaire la plus importante de l'entité.

D'autres manifestations de grande ampleur comme un carnaval, un festival, ... peuvent être éligibles au subside après analyse de la manifestation du Collège Communal (type de manifestation, nombre de personnes attendues, caractère lucratif de la manifestation, ...).

Article 3
Dès que le montant inscrit au budget pour la liquidation de ce subside est atteint, plus aucun subside ne sera octroyé.

Article 4
Afin que le montant du subside puisse être calculé, l'organisateur transmettra une copie de la facture de location des toilettes.

Article 5
Le présent règlement sera publié conformément aux articles L-1133-1 et L-1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Par le Conseil,

La Secrétaire de séance,
s) M. MODAVE

Le Président,
s) F. CULOT

Pour extrait conforme,
Virton, le 18 -08- 2022

La Directrice Générale

ADMINISTRATION COMMUNALE DE VIRTON - Luxembourg -

Le Bourgmestre
V WAUTHOZ
BOURGMESTRE FF